



Séminaire du Site Atelier Ardières–Morcille

« Construire ensemble pour concilier viticulture et environnement en territoire Beaujolais »

19 et 20 octobre 2017 – Lancié



La riveraineté à l'épreuve des pesticides

Etienne Amiet





Objectifs

- Une diversité d'acteurs : qui fait quoi ?
- Quelles sont les actions existantes ?
- Qu'est ce qui pourrait-être fait ?



Une étude en réponse à une demande

- Un sujet d'actualité...
- Organisation tripartite : La Boutique des sciences, la FRAPNA et l'Université de Lyon
- Enquête de 6 mois, 40 entretiens, [territoire du Rhône](#), 2 communes.



Trois dimensions

- Les enjeux liés à la thématique de la riveraineté agriculteurs/riverains
- Déclinaison des acteurs
- Analyse des « frictions » liés aux *débordements*

Organisations		Rôles	Registres d'actions
Représentants de l'Etat	Préfet	Il a autorité pour mettre en œuvre un arrêté établissant un certain nombre de mesures de protection pour les populations riveraines de zones cultivées traitées.	Réglementation, contrôle, surveillance, sanction
	Maire	A travers sa fonction de police, il dispose de compétences en matière de préservation de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique. Il décide également de l'occupation du sol à travers la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme. Mais il ne peut pas réglementer les usages agricoles ni imposer des Zones de non Traitement.	Protection, gestion, arbitrage
Administration publique	DRAAF	L'unité régionale de l'alimentation (SRAL) de la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt est l'organisme compétent en matière d'évaluation et contrôle des risques sanitaires et environnementaux liés à l'exposition aux pesticides. L'unité SRAL est habilitée à effectuer des prélèvements sur zones jugées contaminées. Afin d'agir à un niveau local, à l'échelle du département, la DRAAF travaille avec la Direction Départementale des territoires.	Réglementation, contrôle, évaluation, intervention, surveillance, sanction
	DREAL	La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est en particulier compétente en matière de gestion-prévention des biocides. La DREAL peut également être saisie concernant la contamination des cours d'eau et de bassin versants.	
	DDPP	La direction départementale de la protection des populations traite la contamination alimentaire par les pesticides et des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	
Etablissements publics	ANSES	L'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail réalise des études nationales sur l'exposition de la population en générale (professionnelles et particuliers) aux pesticides. Via le dispositif phytopharmacovigilance, elle recense les signalements suite aux effets indésirables liés aux pesticides.	Evaluation, recherche
	ARS	L'Agence régionale de la santé surveille les expositions aux pesticides et les effets sur la santé humaine. Elle est chargée du pilotage des politiques nationales de santé au niveau régional.	Veille, sécurité, expertise
	CAPTIV	Le Centre antipoison et de toxicovigilance de Lyon traite les problèmes d'intoxication aiguë et de contamination.	Soins
Associations	AMP	L'association Alerte médecins pesticides vise à mettre en garde les agriculteurs plus exposés aux pesticides, d'alerter les pouvoirs publics et d'informer plus largement la population sur la dangerosité de produits phytosanitaires.	Soins, sensibilisation, information
	GF	Génération Futures est une association de défense de l'environnement reconnue d'intérêt générale qui traite les signalements de « victimes de pesticides » grâce à une équipe de juristes et de scientifiques.	Sensibilisation, information, défense des droits, lobbying, appel aux médias, contre pouvoir, expertise
	FRAPNA	La Fédération Rhône alpes de protection de la nature recense les atteintes à l'environnement via son dispositif Les Sentinelles de la nature.	Veille, alerte, sensibilisation, information, plaidoyer, expertise, négociation
	FNE	France nature environnement travaille dans les commissions nationales et locales en matière de concertation sur les enjeux relatifs au plan Ecophyto (cf. annexes n°9).	
	Atmo	Fédération d'associations compétentes dans la surveillance des pesticides dans l'air extérieur.	Expertise
EnviteRA	Association siégeant à l'IRSTEA, elle vise à utiliser, synthétiser, diffuser les informations scientifiques et favoriser la mise en réseau et la cohérence des actions régionales relatives aux enjeux concernant les pesticides.	Recherche, information	
Professionnels	CMEI	Le conseiller médical en environnement intérieur (CMEI) travaille en collaboration avec les médecins pour tenir compte de l'impact de la qualité de l'environnement intérieur. Il se rend au domicile du patient pour un audit de l'environnement intérieur, enquête, réalise les prélèvements et donne les conseils de mise en œuvre d'éviction de l'allergène sur prescription du médecin. Son rôle est de proposer des mesures d'éradication des allergènes d'acariens. Il aide les médecins à la fois dans le diagnostic et le traitement des maladies respiratoires et allergiques liées à l'air intérieur.	Diagnostic, prévention



Des conflits de cadrages autour d'un problème public

- Les acteurs politico-administratifs
 - La qualification des risques est déclinée selon une règle appliquée qui fait défaut
 - Preuve formelle ou objective // « bonnes épreuves »
- Les agriculteurs
 - Une pluralité de contraintes : économiques, foncières, techniques, météorologiques, mitage...
 - Stigmatisation de leurs pratiques agricoles



Au-delà du simple trouble de voisinage...

- Qui sont les riverains ?

Des personnes vivant à proximité d'une zone où sont utilisés des pesticides et à qui il n'est pas recommandé dans les textes juridiques en vigueur d'avoir recours à des mesures de protection pour réduire leur exposition.

- Quels sont les fondements de leurs craintes et de leurs plaintes ?

Les plaintes ne sont pas réductibles à des croyances, une psychose ou une ignorance, mais sont le résultat d'un processus sensible et critique remettant en question la « fabrication du doute ».

Figures de riverains	futur riverain	résident	riverain vigilant	riverain tireur d'alarme
signalement	questionnement	(plainte)	déclaration, demande d'information	réclamation, alerte, plainte
présence au pesticide	anticipation	nuisance	préoccupation	préjudice
déclencheur	/	les pesticides sont une modalité d'expression des nuisances de voisinage	Nuisances, évènement créant un précédent	Victime identifiée et/ou victime potentielle
expression du trouble	imaginé	mécontentement	inquiétudes, craintes	action contestataire, angoisses
activité	demande d'information	accusation	veille, perception, constat (photo, note la fréquence des traitements...)	démarche d'enquête, demande d'action ou de vérification
causalité	prétendue	diffuse	suspicion	présomption
volonté de résolution	réponse à question	sommeil	stopper les incertitudes	protéger les riverains, interdiction des pesticides
instance de régulation éventuellement visée	associations, organisations publiques	(mairie)	mairie, associations	Puissances d'action publique
relations avec l'agriculteur concerné	aucunes ou démarche de rencontre	animosités	aucunes	mauvaises

Figures de riverains	futur riverain	résident	riverain vigilant	riverain tireur d'alarme
signalement	questionnement	(plainte)	déclaration, demande d'information	réclamation, alerte, plainte
présence au pesticide	anticipation	nuisance	préoccupation	préjudice
déclencheur	/	les pesticides sont une modalité d'expression des nuisances de voisinage	Nuisances, évènement créant un précédent	Victime identifiée et/ou victime potentielle
expression du trouble	imaginé	mécontentement	inquiétudes, craintes	action contestataire, angoisses
activité	demande d'information	accusation	veille, perception, constat (photo, note la fréquence des traitements...)	démarche d'enquête, demande d'action ou de vérification
causalité	prétendue	diffuse	suspicion	présomption
volonté de résolution	réponse à question	sommeil	stopper les incertitudes	protéger les riverains, interdiction des pesticides
instance de régulation éventuellement visée	associations, organisations publiques	(mairie)	mairie, associations	Puissances d'action publique
relations avec l'agriculteur concerné	aucunes ou démarche de rencontre	animosités	aucunes	mauvaises

Figures de riverains	futur riverain	résident	riverain vigilant	riverain tireur d'alarme
signalement	questionnement	(plainte)	déclaration, demande d'information	réclamation, alerte, plainte
présence au pesticide	anticipation	nuisance	préoccupation	préjudice
déclencheur	/	les pesticides sont une modalité d'expression des nuisances de voisinage	Nuisances, évènement créant un précédent	Victime identifiée et/ou victime potentielle
expression du trouble	imaginé	mécontentement	inquiétudes, craintes	action contestataire, angoisses
activité	demande d'information	accusation	veille, perception, constat (photo, note la fréquence des traitements...)	démarche d'enquête, demande d'action ou de vérification
causalité	prétendue	diffuse	suspicion	présomption
volonté de résolution	réponse à question	sommeil	stopper les incertitudes	protéger les riverains, interdiction des pesticides
instance de régulation éventuellement visée	associations, organisations publiques	(mairie)	mairie, associations	Puissances d'action publique
relations avec l'agriculteur concerné	aucunes ou démarche de rencontre	animosités	aucunes	mauvaises



© Géoportail



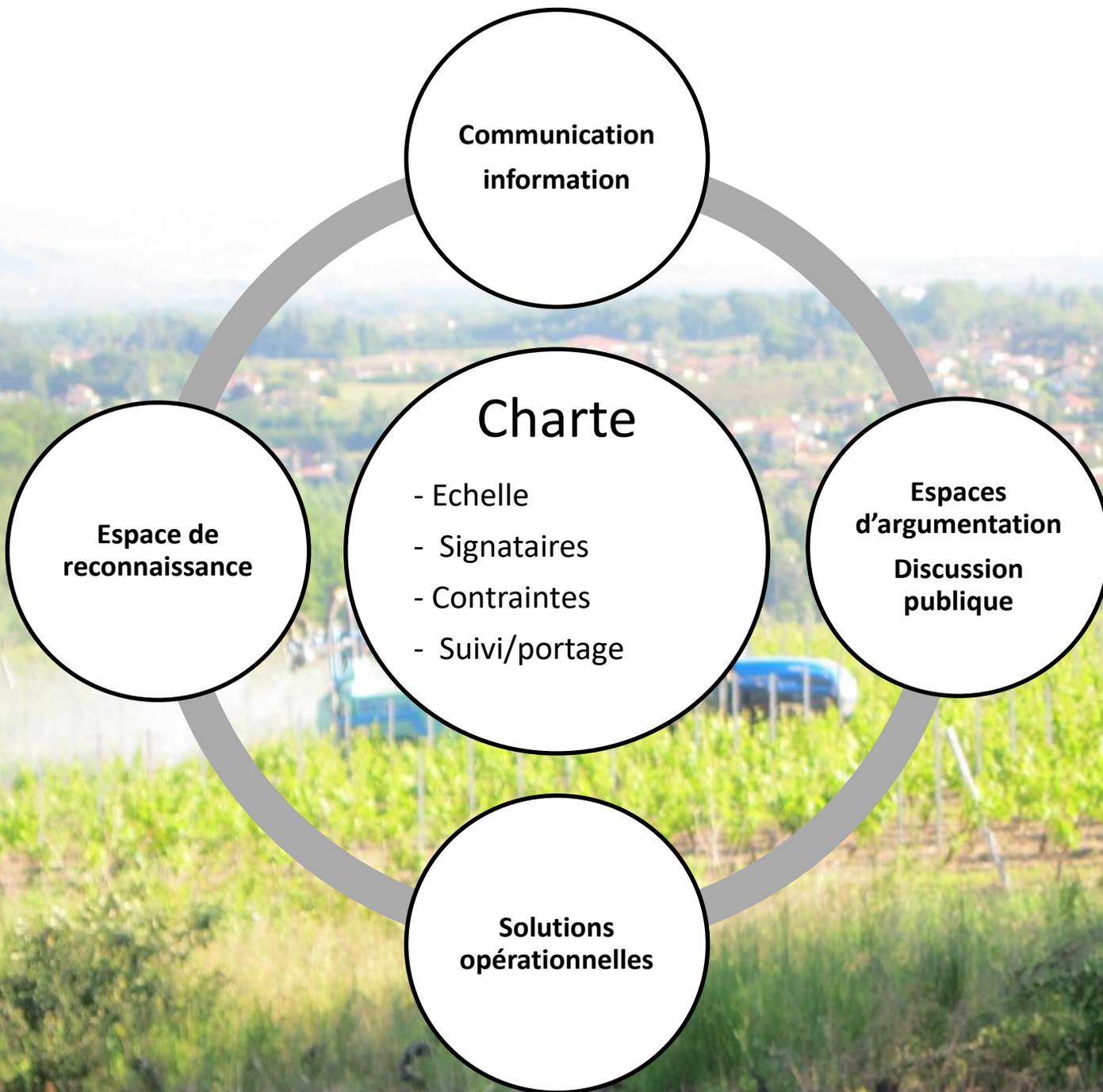
De la confrontation à la concertation

- Un problème trop complexe pour faire l'objet d'un débat public ?
- Comment répondre à des populations riveraines qui manifestent leur volonté d'être davantage informées et protégées des menaces liées aux pratiques agricoles de traitements phytosanitaires ?
- Comment organiser la coexistence entre agriculteurs et riverains ?



Les chartes de « bonnes pratiques », entre communication et concertation

- Des démarches déjà existantes
- Une piste alternative aux régulations rationnelles-légales
- Un processus collectif pour définir ensemble le « bien vivre » en milieu rural





- Rapport complet et synthèse en accès libre sur le site :
<http://boutiquedessciences.universite-lyon.fr/>
- Contact : etienne.amiet@gmail.com

Merci pour votre attention !